



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

(Révision : 25/03/2021 ; Remplace : 10/02/2019)

Section 1 Identification de la substance / préparation et de la Société / entreprise.

1.1 Identificateur de produit

Type de produit : modèles pierres, plâtres et matières die

Nom commercial :

Bitestone	Buffstone	Die Stone, Ivory	FlowStone
Jade Stone	Hard Rock	Handi Mix	Laboratory Plaster
FlowStone, Black	Lean Rock Ivory	Microstone	Mounting Plaster
Prima-Rock	Quickstone	RapidFlask	ResinRock
Mounting Stone	Silky-Rock	Snap Stone	SpinBase
Ulti Rock	CAD Stone	Economy Stone	SpinStone
Orthodontic Plaster*	PL Lab Stone Blue	PL DPG Labstone Buff	PL Lab Plaster Fast Set
Orthodontic Stone*	Die Stone HS		

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : modelage de pierres et plâtres

Utilisations déconseillées : réservé à un usage professionnel.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la substance ou du mélange

Fabricant :

Whip Mix Corporation
361 Farmington Avenue
Louisville, Kentucky, USA 40209
Numéro de téléphone d'urgence : (502) 634-1451
Numéro de télécopie : (502) 634-4512

Importateur de l'UE

Whip Mix Europe GmbH
Wißstrasse 26 – 28
D – 44137 Dortmund
Allemagne
+49 (0) 231 / 567 70 8-0

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Transports d'urgence : *CHEMTREC 1(800) 424-9300 (États-Unis et Canada)*
Appels internationaux : 1- 703-527-3887 (les appels en PCV sont acceptés)

Autres informations produit : www.whipmix.com

Section 2 Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification OSHA/WHMIS/SGH/CLP (1272/2008) :

Danger pour la santé	Dangers physiques	Dangers pour l'environnement
présentant pas un danger	Ne présentant pas un danger	Ne présentant pas un danger

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun requis

2.3 Autres dangers : aucun

Section 3 Composition / informations sur les composants.

<u>Substance</u>	<u>N° CAS /</u> <u>Numéro CE</u>	<u>%</u>	<u>Classification CLP/SGH</u> <u>(1272/2008)</u>
Plâtre de Paris (Sulfate de calcium hémihydraté)	26499-65-0 / 607-950-0	90 – 100	Ne présentant pas un danger

Voir la section 16 pour le texte intégral des classifications SGH.

Section 4 Mesures de secours d'urgence.

4.1 Description des mesures de secours d'urgence

Inhalation : déplacer la personne exposée à l'air frais. Si l'irritation ou tout autre symptôme persiste, obtenir des soins médicaux.

Yeux : rincer avec de grandes quantités d'eau en tenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : en général, aucune mesure de premiers soins n'est nécessaire. Laver la peau à l'eau savonneuse.

Ingestion : peut causer de l'inconfort gastro-intestinal et une obstruction intestinale. En cas d'ingestion, boire 1 ou 2 verres d'eau pour diluer. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Les principaux symptômes et effets, aigus et différés : peut causer une irritation des yeux. L'inhalation des poussières peut causer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Lorsqu'il est mélangé à l'eau, ce matériel se durcit et devient très chaud – peut causer des brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : en cas d'ingestion, il faut consulter immédiatement un médecin.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1 Moyens d'extinction : utiliser les moyens appropriés pour un incendie environnant. L'eau peut causer le produit à se solidifier.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : le produit ne brûle pas, mais peut se décomposer en produisant de l'oxyde de calcium et des oxydes de soufre.

5.3 Conseils aux pompiers : les pompiers doivent porter un équipement de secours complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive homologué. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.

Section 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : porter des vêtements de protection appropriés, tel que décrit dans la section 8.

6.2 Précautions environnementales : signaler les déversements comme l'exigent les autorités locales et nationales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : collecter à l'aide d'une méthode sans poussières (aspirateur HEPA ou méthode humide) et mettre dans un récipient approprié pour utilisation. Ne pas utiliser d'air comprimé.

6.4 Référence à d'autres sections : voir la section 8 pour équipement de protection individuelle et la section 13 pour informations sur l'élimination.

Section 7 Manipulation et stockage.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : éviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les poussières. Porter des vêtements et de l'équipement de protection, tel que décrit dans la section 8. Utiliser une ventilation adéquate et des méthodes appropriées de collecte de poussière afin de maintenir le niveau d'exposition inférieur aux limites d'exposition professionnelle. Se laver soigneusement à l'eau savonneuse après manipulation. Maintenir les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités : stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des matières incompatibles. Protéger contre les dommages physiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Utilisations industrielles : aucune identifiée

Utilisations professionnelles : modèles pierres, plâtres et matières die pour les techniciens dentaires.

Section 8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

8.1 Paramètres de contrôle :

Plâtre de Paris (Sulfate de calcium hémihydraté)	15 mg/m ³ (poussière totale) ; 5 mg/m ³ (fraction respirable) OSHA PEL
--	---

Voir les réglementations locales pour les limites d'exposition non énumérées ci-dessus

8.2 Contrôles de l'exposition :

Procédures de surveillance recommandées : aucune.

Contrôles d'ingénierie appropriés : utiliser une ventilation locale aspirante adéquate afin de maintenir les expositions inférieures aux limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire : si les niveaux d'exposition sont dépassés ou une irritation se manifeste, il faudrait utiliser un appareil respiratoire anti-poussières / antibrouillards homologué, qui sera approprié à la forme et à la concentration des contaminants. Aux États-Unis, voir la réglementation OSHA ; dans l'UE, voir les normes EN (EN 149 ou 405). La sélection et l'utilisation de l'équipement respiratoire doivent être conformes aux réglementations applicables et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection de la peau : pour usage prolongé ou dans des conditions poussiéreuses, porter des gants imperméables. Dans l'UE, voir la norme EN 374.

Protection des yeux : lunettes de protection chimique, en cas de besoin, pour éviter le contact avec les yeux. Dans l'UE, voir la norme EN 166.

Autres : vêtements imperméables, au besoin, pour éviter la contamination des vêtements personnels.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence : poudre, avec une variété de couleurs

Odeur : inodore.

Seuil olfactif : non applicable

Point de fusion / point de congélation : 293° F / 145° C

Point d'éclair : non applicable

Inflammabilité (matières solides, gazeuses) : non applicable

Limites d'inflammabilité : LIE : non applicable

Pression de vapeur : non applicable

Densité relative : 2,5 – 3,5

Coefficient de partage : n-octanol / eau : non disponible

Température de décomposition : 2 642° F / 1 450° C

Propriétés explosives : non applicable

pH : n'est pas disponible

Point d'ébullition : non applicable

Taux d'évaporation : non applicable

LSE : non applicable

Densité de vapeur (l'air = 1) : non applicable

Solubilité dans l'eau : 0,2 %

Température d'auto-inflammation : non applicable

Viscosité : non applicable

Propriété oxydantes : non applicable

9.2 Autres informations : aucune donnée disponible

Section 10 Stabilité et réactivité.

10.1 Réactivité : aucune connue.

10.2 Stabilité chimique : stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : aucune connue.

10.4 Conditions à éviter : éviter tout contact involontaire avec l'eau. Le produit durcira et produira de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles : éviter les acides et les agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux : la décomposition thermique (supérieure à 2 642° F/1 450° C) peut générer de l'oxyde de calcium et du dioxyde de soufre.

Section 11 Informations toxicologiques.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : la poussière peut causer une irritation mécanique et d'éventuelles blessures.

Peau : la poussière peut causer une irritation. Lorsqu'il est mélangé à l'eau, le plâtre de Paris se durcit et s'échauffe – peut causer des brûlures cutanées.

Ingestion : pas d'effets indésirables attendus pour une ingestion occasionnelle dans des conditions normales. De grandes quantités peuvent causer une obstruction gastro-intestinale et l'inconfort.

Inhalation : l'inhalation de poussières peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures avec toux et essoufflement.

Effets chroniques sur la santé : aucun connu.

Cancérogénicité : aucun des composants de ce produit n'est répertorié comme carcinogènes par l'OSHA, le CIRC, le NTP ou le CLP UE.

Données sur la toxicité aiguë :

Plâtre de Paris : DL50 orale rat > 2 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat > 3,26 mg/L/4 h (produit chimique de structure similaire)

Section 12 Données écologiques.

12.1 Écotoxicité :

Plâtre de Paris : 96 h CL 50 Pimephales promelas > 1 970 mg/L, 48 h DL 50 Daphnia magna > 79 mg/L, 72 h CE 50 Pseudokirchneriella subcapitata > 79 mg/L (produit chimique de structure similaire)

12.2 Persistance et dégradabilité : non applicable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : les composants ne répondent pas aux critères de PBT ou de vPvB.

12.6 Autres effets néfastes : n'est pas requis.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination.

13.1 Méthodes de traitement des déchets : éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Section 14. Informations relatives au transport.

	14.1 Numéro de l'ONU	14.2 Désignation officielle de transport ONU	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
US DOT		Non réglementé			
TMD Canada		Non réglementé			
ADR/RID UE		Non réglementé			
IMDG		Non réglementé			
IATA/OACI		Non réglementé			

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : ne s'applique pas – le produit n'est transporté que sous forme préemballée.

Section 15 Informations réglementaires.

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations américaines

Section 313 selon SARA (40 CFR 372) : ce produit contient les substances nocives suivantes soumises aux exigences de déclaration par SARA 313 : aucune

Section 311/312 selon SARA (40 CFR 370) catégories de danger : se référer à la section 2 de la classification des dangers de l'OSHA.

La loi CERCLA (Comprehensive Environmental Response and Liability Act) de 1980 : ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration par la loi CERCLA. De nombreux États ont des exigences de déclaration plus strictes en cas de déversements. Signaler tout déversement conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales en vigueur.

La loi TSCA (Toxic Substance Control Act) : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA

Californie : ce produit contient les substances suivantes reconnues par l'État de la Californie pouvant causer le cancer et/ou la toxicité reproductrice : aucune connue

Réglementations canadiennes

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS) canadienne ou présentent une limitation de quantité.

Inventaires internationaux des produits chimiques

Australie : aucune information n'est disponible pour ce produit.

La Chine : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances in China) ou exemptés.

L'Union européenne : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire EINECS ou exemptés.

La Corée : aucune information n'est disponible pour ce produit.

La Nouvelle-Zélande : Un ou plusieurs composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals) ou exemptés.

Les Philippines : aucune information n'est disponible pour ce produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : aucune requise.

16. Autres Informations..

Cote HMIS : Santé 1 Inflammabilité 0 Dangers physiques 0
Danger : 4-Sévère ; 3-Sérieux ; 2-Modéré ; 1-Léger ; 0-Minimum

Classification CLP/SGH et phrases H à titre de référence (voir la section 3)Aucune.

Établi(e) par : *Denise A. Deeds*

Traduction par : Global Languages & Cultures, Inc.

Date : le 25 mars 2021

Date : 28.06.21